

Tableau d'engagement pour les jours de livraison

FOURNITURE DE PRODUITS LAITIERS, ŒUFS COQUILLES, OVOPRODUITS ET TRAITEURS FRAIS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES DE RESTAURATION DES LYCEES ET COLLEGES ADHERENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Lot 6

Rappel article 8.1 CCAP :

- Pour les lots 1,2,3,4,5, le délai maximal entre la commande réceptionnée par le titulaire et la livraison au lieu indiqué sur le bon de commande est de 72 heures et le nombre de passages minimum dans un établissement adhérent est fixé à 2 fois par semaine. La première livraison doit avoir lieu le lundi ou le mardi, la seconde livraison le Jeudi ou le vendredi, sachant que le mercredi et le samedi ne peuvent être considérés que comme un 3ème jour de livraison.

-

Pour le lot 6 Produits laitiers et fromages de qualité supérieure : le nombre de passages minimum dans un établissement adhérent est fixé à 1 fois par semaine. Le délai maximal entre la commande réceptionnée par le titulaire et la livraison au lieu indiqué sur le bon de commande est de 72 heures. La livraison doit avoir lieu le lundi, le mardi, le Jeudi ou le vendredi, sachant que le mercredi et le samedi ne peuvent être considérés que comme un 2ème jour de livraison

Pour le lot 7 Produits laitiers préparés à la ferme

Les conditions de fabrication demandant une adaptation de la production en fonction des volumes commandés, l'adhérent est invité à prévoir ses commandes bien en amont de la date de livraison et à vérifier auprès du fournisseur le délai de livraison possible. Le délai maximal de livraison ne pourra toutefois pas dépasser 15 jours à compter de la commande. Le nombre de passages minimum dans un établissement adhérent est fixé à 1 fois par semaine. La livraison doit avoir lieu le lundi, le mardi, le Jeudi ou le vendredi, sachant que le mercredi et le samedi ne peuvent être considérés que comme un 2ème jour de livraison

Identification du candidat :

Nom: SYSCO France SAS

Adresse: RN 29 - 80200 ESTREES MONS

Cachet du candidat :

et signature du candidat:

Nom de l'établissement		CP	Ville	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
CLG	JEAN JAURES	62922	AIRE SUR LA LYS CEDEX		X			X	
LPO	VAUBAN	62922	AIRE SUR LA LYS CEDEX		X			X	
EREA	ANTOINE DE SAINT EXUPERY	62603	BERCK CEDEX		X			X	
LGT	MARIETTE	62321	BOULOGNE SUR MER CEDEX	X			X		
CLG	DU SEPTENTRION	59123	BRAY-DUNES		X		X		
CLG	LUCIEN VADEZ	62228	CALAIS CEDEX	X		X		X	
LP	DU DETROIT	62107	CALAIS CEDEX	X		X		X	
LGT	SOPHIE BERTHELOT	62104	CALAIS CEDEX	X		X		X	
CLG	GASPARD MALO	59240	DUNKERQUE		X		X		
LPO	DU VAL DE LYS	59940	ESTAIRES	X			X		
CLG	MONSIGNY	62560	FAUQUEMBERGUES	X		X		X	
CLG	LES QUATRE VENTS	62340	GUINES		X		X		
LPO	HOTELIER	62520	LE TOUQUET PARIS PLAGE		X			X	
CLG	JEAN ROSTAND	59279	LOON PLAGE		X		X		
CLG	ALBERT CAMUS	62380	LUMBRES		X			X	
LP	BERNARD CHOCHOY	62380	LUMBRES		X			X	
CLG	DU BRAS D'OR	62170	MONTREUIL	X		X		X	
CLG	ALBERT CAMUS	62230	OUTREAU	X			X		
CLG	ESPLANADE	62505	SAINT OMER CEDEX		X		X		
LP	DU PAYS DE SAINT OMER (LYPSO)	62505	SAINT OMER CEDEX		X		X		
CLG	FRANCOIS MITTERRAND	62129	THEROUANNE		X		X		

Nom de l'établissement		CP	Ville	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
CLG	PILATRE DE ROZIER	62126	WIMILLE	X			X		
CLG	RENE CASSIN	62570	WIZERNES		X			X	
LP	DE L'YSER	59726	WORMHOUT CEDEX	X			X		